

Les créoles français

A l'instar de Chaudenson (1979 : 24) " quoique nous ne sous-estimions pas l'importance des phénomènes de créolisation du français [...], nous limiterons ici, [...] l'usage de l'expression "créoles français" aux parlers nés de l'expansion coloniale française aux XVIIe et XVIIIe siècles"

Le français serait la langue européenne qui aurait donné naissance au plus grand nombre de créoles avec environ dix millions de locuteurs et une dizaine de parlers que la plupart des linguistes reconnaissent en tant que tels (Chaudenson, 1995).

A- Les principaux créoles français

Les créoles français se situent dans deux zones géographiques très éloignées l'une de l'autre : la zone de l'océan Indien et la zone américo-caraïbe. Aussi, faut-il souligner le fait que les esclaves dans chacune de ces zones ont été d'origines très différentes. La spécificité de l'origine des esclaves dans ces diverses régions pourrait permettre d'expliquer le rôle des langues serviles dans les processus de créolisation du français.

En considérant le lien étroit entre la créolisation, l'histoire et la géographie coloniales, il semble utile de présenter, pour chacune des deux zones, les territoires d'usage des principaux créoles français.

1- Les créoles français dans la zone de l'Océan Indien

a- La Réunion (autrefois appelée Ile Bourbon)

La Réunion (2512 km², 580 000 habitants) est aussi un DOM. Elle fut colonisée en 1665. et comme cela a été le cas dans tous les autres territoires colonisés, elle a vu introduire sur son sol un nombre important d'esclaves. Cette arrivée massive d'esclaves coïncide, une fois de plus, avec les débuts du développement économique. Dans un premier temps, l'essentiel de la population servile provenait de Madagascar, puis elle a été d'origine africaine et indienne ce qui saurait expliquer la diversité de la population actuelle où les Blancs et les Indiens forment deux groupes qui représentent chacun près d'un quart de l'ensemble.

Il existe également à la Réunion une situation de diglossie mais qui ne saurait être aussi simple à expliquer que les précédentes. On serait en présence d'un continuum français-créole,

c'est-à-dire d'une situation telle que l'on peut passer du français (niveau linguistique supérieur) au créole (niveau linguistique inférieur) par une série de degrés intermédiaires. Cependant, il semble fort difficile de repérer le degré qui pourrait être considéré comme la "frontière" entre les deux systèmes. Cette réalité se retrouverait aussi pour les créoles anglais à la Jamaïque et en Guyane. Mais, selon Chaudenson (1979), la Réunion offrirait une particularité fondamentalement différente qui est l'existence de ce que l'on qualifie de "français créolisé" et qui ne peut être réduit à un simple jeu d'interférences entre français et créole (M. Carayol et R Chaudenson).

b- L'île Maurice

Jusqu'en 1814, l'île Maurice (2 040 km², 1 000 000 d'habitants) était possession française. Elle devient indépendante en 1968, puis membre du Commonwealth et sa langue officielle reste l'anglais bien que ce point ne soit pas explicite dans la constitution de 1968.

2- Les créoles français dans la zone américo-caraïbe

a- La Louisiane

La Louisiane est une colonie française depuis 1672.

Le créole français de Louisiane est essentiellement parlé dans l'Est de la Louisiane et du Texas de même qu'à Sacramento, Californie (Hancock, 19977).

Ce créole est nommé "gombo", "gumbo", "français-nègre", "negro french" et est à distinguer du français louisianais ("Colonial French"), -amené dans le pays par les premiers colons français- et de l'acadien louisianais ("cadien", "cajun", "cadjin", "Acadian French") introduit dans le pays par les Acadiens chassés du Canada en 1755 par les Anglais.

En 1979, Chaudenson soulignait le fait que les divers parlers mentionnés précédemment tendaient à se confondre ; les divers idiolectes étant plus ou moins français louisianais, acadien louisianais ou créole tout en empruntant quelques traits caractéristiques des autres parlers. Il semblerait, néanmoins, que la forme dominante soit celle du français acadien.

b- Haïti

Selon Chaudenson (1979 : 25), "avec 27 750 km² et près de 5 000 000 d'habitants, la République d'Haïti, qui occupe la partie occidentale de l'ancienne Hispaniola, l'une des Grandes Antilles, est la plus importante communauté créolophone du monde."

Ancienne possession espagnole, Haïti a été cédée à la France en 1697.

Les Indiens qui vivaient sur l'île à l'arrivée des Espagnols (1492) avaient quasiment tous disparus dès le milieu du XVIIe siècle.

Les Espagnols d'abord, et ensuite les Français, ont amené sur l'île des esclaves africains pour la culture de l'indigo, de la canne à sucre et du café. Le nombre de ces esclaves, au cours du XVIIIe siècle, dépasse les quatre cents milliers ; c'est au moment même où commence la révolte qui conduira à l'indépendance d'Haïti en 1804.

En 1983, le créole haïtien est reconnu comme langue nationale par la constitution. Mais, même s'il est la langue d'usage courant parmi la totalité de la population (Chaudenson, 1995), son statut demeure inférieur à celui du français (langues des classes supérieures, de l'école et de l'administration).

Le créole haïtien comporte trois variétés dont la plus prestigieuse est celle de la région de Port-au-Prince (capitale d'Haïti) ; les deux autres variétés sont parlées dans les régions Nord (dialectes capois) et Sud de l'île (Jérémie et les Cayes).

A.Valdman (1977) considère que ces parlers régionaux se distinguent par des variables d'ordre surtout morphologique et lexical.

Pour une meilleure description des différents créoles haïtiens, Chaudenson (1979) explique qu'il faut aussi tenir compte des variations sociales et stylistiques qui résultent de la situation de diglossie et conduisent à des faits de francisation du créole qui touchent en priorité les zones urbaines.

c- Saint-Thomas

Saint-Thomas appartient à l'archipel des îles Vierges, au Nord des Petites Antilles.

Il faut souligner le fait que cette île n'a jamais été colonisée par la France. Le créole français qui y est parlé a été introduit par des immigrants venus de Saint-Barth (et peut-être aussi des Saintes). Ces immigrants (ou probablement leurs descendants) se répartissent en deux communautés, celle de Frenchtown (ou Carénage) dans le district de Charlotte-Amélie, l'autre, celle de Northside (au nord de l'île).

Il semblerait ne pas avoir de différences, en tout cas considérables, entre le créole de Saint-Thomas et celui des Saintes. Chaudenson (1979 : 29) fait d'ailleurs remarquer que "cet exil n'entraîne pas cependant pour la plupart des Saint-Barths la perte de leur langue d'origine et le nouveau migrant

retrouve à Saint-Thomas le parler de son île natale de même que celui qui revient au pays ne rapporte guère, en dehors du pécule souhaité, que quelques emprunts lexicaux de l'anglo-américain".

d- La Dominique

La Dominique (750 km², 80 000 habitants) est essentiellement peuplée de Noirs et de Mulâtres. L'île n'a été que très tardivement colonisée. En 1763, le Traité de Paris la cède aux Anglais. Mais, Anglais et Français ne cesseront de se la disputer qu'en 1805 au bénéfice de la Grande-Bretagne. C'est ainsi que s'explique l'existence d'un créole français à la Dominique où nul ne parle français. En effet, le créole de l'île résulterait, non pas de la colonisation française (qui fut d'ailleurs très brève) mais bien plutôt de l'immigration de colons français venus des îles voisines avec leurs esclaves.

e- Sainte-Lucie

Sainte-Lucie (616 km², 125 000 habitants) a été d'abord occupée par les Anglais mais est ensuite devenue possession française en 1640. Les colons français installés sur l'île y demeurent et d'autres s'y installent. A l'instar de la Dominique, elle a été plusieurs fois prise et reprise par la France, avant de devenir définitivement anglaise en 1803. Comme c'est le cas en Dominique, le créole local à base française coexiste avec l'anglais et subit, surtout au plan lexical, l'influence de cette langue.

f- Grenade, Grenadines

Bien que ces îles n'aient été colonisées qu'à partir de 1650, elles sont pourtant devenues possessions françaises dès 1635 ; mais la France les perd au profit de l'Angleterre en 1763.

Les créoles de ces îles sont encore peu connus et leur rapport avec les parlers des Petites Antilles et leur existence même sont l'objet de réels débats.

g- La Trinité (Trinidad)

La Trinité avec Tobago forme un seul état (5 124 km², 1 020 000 habitants). La Trinité n'a jamais été française (d'abord espagnole jusqu'en 1797, elle devient ensuite anglaise) et l'existence d'un créole français sur l'île est due à l'immigration de colons français et de leurs esclaves venus de la Martinique et de Saint-Domingue lors de l'accession à l'indépendance.

Le créole de la Trinité n'est guère utilisé que par les paysans du Nord et du centre du pays. Par ailleurs, ce parler est encore mal connu. Ce qui est surprenant, c'est qu'il ait été pourtant, le premier créole à avoir été décrit (par J.J. Thomas en 1869).

h- La Guyane française

La Guyane française (91 000 km², 45 000 habitants) est un DOM français essentiellement peuplé de Métis et de Noirs de type africain. Les Français s'y seraient installés depuis 1639.

Le créole guyanais comporterait diverses variétés régionales dont celle de la zone côtière qui est plus proche de celles des Petites Antilles sans qu'il soit pour autant possible de l'assimiler à elles en raison de nombre de caractères spécifiques qu'elle présente. Une des particularités locales est que le français régional de Guyane n'a pas le trait phonétique majeur de l'accent "créole" antillais (articulation du /r/).

i- La Martinique

La Martinique (1 100 km², 350 000 habitants), comme la Guadeloupe, est également un DOM français. Dès 1635, elle a connu, elle aussi, la colonisation française et subi les conséquences du développement industriel colonial.

L'éruption de la Montagne Pelée, en 1902, a détruit la ville de Saint-Pierre causant la mort de 30 000 personnes dont une part importante de la population blanche qui était concentrée dans cette ville, alors capitale administrative et économique de l'île.

Dans l'île, tandis que la population de couleur augmente régulièrement, la population blanche elle, décroît en nombre.

Mais, quoique le groupe de Blancs soit actuellement très réduit en nombre, il conserve un rôle social considérable à l'origine de la situation de diglossie sur l'île.

j- La Guadeloupe

La Guadeloupe est l'un des quatre départements d'Outre-Mer (DOM). Occupée par les Français dès 1635, elle voit rapidement disparaître sa population caraïbe. Le système colonial français va dans un premier temps introduire dans l'île des "engagés" français et des esclaves africains mais bien vite, il ne fera appel qu'à la main d'œuvre venue d'Afrique. C'est ainsi que la population guadeloupéenne est devenue très massivement de type africain ou mulâtre même si l'on trouve environ 25 000 Indiens (en 1995), descendants de travailleurs "engagés" amenés de l'Inde à la fin du XIXe siècle, concentrés dans quelques zones (Saint-Claude et le Moule, par exemple). Les Blancs ne représenteraient plus que 7% de la population guadeloupéenne.

k- Les dépendances de la Guadeloupe

- Marie-Galante (157 km², 15 000 habitants), la Désirade (20 km², 1 500 habitants) et les Saintes (14,2 km², 2 500 habitants).

Contrairement à la population guadeloupéenne, celle des Saintes est majoritairement blanche. La plupart des Saintois descendent de marins et de pêcheurs français ; la pêche est l'activité majeure de l'archipel et plus de la moitié des pêcheurs enregistrés en Guadeloupe sont en fait

des Saintois.

- Saint-Barthélemy (85 km², 2 500 habitants ; encore appelée Saint-Barth) est peuplée de 80 % de Blancs, et les 20% restant représentent une population Noire venue des autres Antilles. La minorité noire est concentrée à Gustavia (350 habitants ; principale agglomération de l'île). Saint-Barthélemy se divise en deux zones, l'une dite "sous le vent" (où se trouve Gustavia) et l'autre "au vent", au Nord. La population de Saint-Barthélemy n'a guère évolué du point de vue génétique pendant plus d'un siècle. L'endogamie est en effet très forte dans l'île.

La situation linguistique de Saint-Barthélemy a été étudiée par G. Lefebvre. Selon lui, elle se caractérise par l'existence, dans la zone au vent d'un créole différent du créole guadeloupéen malgré des ressemblances évidentes entre eux. En revanche, dans la zone sous le vent, essentiellement rurale, sont parlées des variétés de français "patoisé" ou régional.

Il y aurait, d'après G. Lefebvre (1976) une grande diversité linguistique sur l'île :

- le "patois" archaïque (zone de Corossol et de Flamand) ;
- le français régional (région des Cayes) ;
- le français "créolisé" (Lorient ; région de contact avec la zone créolophone) ;
- le patois créolisé ;

le créole pur ("sec") ; zone des Salines (où se trouve la plus grande concentration d'allogènes) ;

- le français métropolitain (dans l'administration de Gustavia, avec des caractéristiques régionales très marquées à Saint-Jean et aux Cayes) ;
- l'anglais des îles (en général, la population Noire adulte de Gustavia ne parle que créole ou anglais).

Lefebvre relève des analogies phonétiques, prosodiques, morphosyntaxiques et lexicales entre les "patois français" (au vent) et le créole (sous le vent) en s'interrogeant sur l'éventuelle créolisation des premiers ou décréolisation du second.

B- Le créole français et le français : une situation de diglossie

En se penchant sur l'histoire des colonies et des créoles, il n'est souvent fait mention que de deux phases importantes : la phase d'"habitation" et celle de "plantation" ; mais c'est en négligeant une troisième phase (non la moindre pourtant) caractérisée par la fin des immigrations des travailleurs étrangers.

Durant la première de ces trois phases se déroule l'installation des sociétés coloniales pendant laquelle les Blancs sont plus nombreux que les Noirs.

La deuxième période est marquée par le développement économique qui conduit à l'introduction massive d'esclaves.

C'est pendant la troisième phase que la population commence réellement à percevoir le parler local, le créole, comme étant une langue "minorée".

Jusque là, en effet, même si le créole était évidemment une langue de statut inférieur à celui de la langue européenne (langue des colons), l'objectif de tous les immigrants était pourtant de se l'approprier.

Le créole, très utile pour les immigrants, leur permettait de faire face à toutes situations de communication auxquelles ils pouvaient être confrontés et bien vite, de traiter de haut les nouveaux-venus ne sachant pas encore s'exprimer dans le créole de la colonie.

Mais, la troisième phase implique des évolutions sociales dont le principal est le développement des systèmes éducatifs (encore réduits et élitistes) qui contribuent à la diffusion des langues européennes en particulier auprès des descendants des immigrants.

Ce sont précisément ces conditions d'apprentissage de la langue européenne qui conduisent tôt ou tard à la considérer comme une langue supérieure au créole. Chaudenson (1979 : 109) souligne que "les créoles apparaissent toujours [...] dans des situations dites de "diglossie" qui constituent un élément essentiel de leur spécificité"

Le terme de "diglossie" n'est selon Césaire (1978 : 13) qu'une façon de dire "bilingue" en grec. Mais, c'est précisément ce terme qu'a choisi Ferguson dans un article devenu classique ("Diglossia", *Word*, 1959) pour indiquer la coexistence dans une même communauté de deux langues de statuts sociaux différents.

Prestigieuse et transmise par l'école, la langue de statut supérieur est utilisée dans les situations publiques et formelles (en particulier école, administration, justice, etc.). La deuxième langue, celle acquise informellement et dénuée de prestige, est parlée dans les situations privées et informelles (famille, etc.).

Mais, la définition de Ferguson a été contestée à cause du fait que certaines situations qu'il a décrites ont connu des évolutions ; ce dont il convient lui-même.

Cependant, le rappel des résultats de l'étude de Ferguson (1959) dans maints ouvrages sur le créole laisse à penser qu'il a su cerner l'essentiel des caractéristiques des situations diglossiques.

D'après Ferguson (1959), le français et le créole auraient chacun leur domaine d'emploi.

Situations	Français (supérieur)	Créole (inférieur)
Sermon à l'église	+	
Ordres aux employés ou domestiques		+
Lettre personnelle	+	
Discours à l'Assemblée, discours politique	+	+
Cours d'Université	+	
Conversation familiale ou amicale		+
Nouvelles à la radio	+	
Publicité radiophonique ("soap opera")		+
Editorial (presse écrite)	+	
Légendes de caricature politique		+
Poésie	+	

Tableau 1 : Situation de diglossie
Spécialisation et complémentarité fonctionnelles du français (statut social supérieur)
et du créole (statut social inférieur).

D'après les données Ch. Ferguson (*Diglossia*, 1959)

Ferguson fait apparaître des différences entre les deux langues en situation de diglossie (H= « haut », statut social supérieur ; B= « bas », statut social inférieur) sur divers plans :

- *Prestige*. Tandis que la langue H est perçue comme plus belle, plus logique, plus apte à l'expression des idées, etc., la langue B, se voit refuser ces qualités et plus encore la réalité même de son existence en tant que langue.
- *Héritage* littéraire (souvent brillant pour H et nul pour B)
- *Acquisition*. B est appris par la majorité des locuteurs comme langue maternelle alors que H est enseigné à l'école.
- *Standardisation*. Tandis que H est décrit et codifié (dictionnaires, grammaires, traité de prononciation, etc.), B n'a traîné la réputation de ne pas avoir de "grammaire" et de n'être l'objet d'aucune description destinée au grand public.
- *Stabilité*. La diglossie serait stable ; les deux systèmes coexistant sans se mêler et sans que se développe entre eux autre chose que des variétés linguistiques intermédiaires instables (par exemple, le "créole de salon" à Haïti).
- *Grammaire*. Le système grammatical de B paraît plus simple que celui de H.
- *Lexique*. Une partie du stock lexical est commun à H et à B.
- *Phonologie*. Il y a soit un système phonologique dont le système de B représente la base, alors que celui de H forme un "para-système", soit une tendance pour des phonèmes de H n'existant pas en B à être remplacés dans l'expression orale de H par des phonèmes de B qui se sont historiquement substitués à eux.

Pour rendre plus intelligible ce dernier point, Chaudenson (1979) rajoute aux données de Ferguson (1959) cet exemple : les voyelles antérieures arrondies du français ([y] et [œ]) apparaissent, en Haïti, en français (H) mais pas en créole (B). Cependant, en français régional, selon Ferguson (1959), un locuteur tendra à leur substituer [i], [ɛ] et [e], phonèmes correspondant du créole.

Pour considérer le plus justement ce qu'est la diglossie, il faut également tenir compte de :

- la situation politique ;
- la présence de langues européennes autres que le français ;
- du nombre de diglottes ;
- du pluralisme ethnique et culturel.

La diglossie est un phénomène très généralisé au sein des anciennes colonies européennes. L'on pourrait même dire que c'est un phénomène inévitable dans l'existence d'une langue née dans un contexte servile.

La différence entre les "colonies" est que certaines semblent s'accoutumer au déséquilibre entre la langue servile et la langue européenne, tandis que d'autres aspirent à revaloriser la langue créole qui, produit de leur histoire, fait leur identité.

La Guadeloupe, elle non plus, n'a pas su échapper à la diglossie. Et, elle aussi, elle a dû choisir entre le fait d'entretenir cet état de diglossie entre le français et le créole ou alors de chercher à rééquilibrer le statut de ses deux langues. (cf. **2-Le créole de la Guadeloupe**)